

FOCom : *Libres et indépendants !*

LA DENSIFICATION S'INTENSifie À RENNES...

Moins de 3 ans après le dernier projet immobilier du site de Rennes Atalante, la Direction persiste dans ses velléités, par un nouveau projet de densification, hypocritement appelé « réorchestration ». Une bonne partie des résidents actuels devra une fois encore se déplacer sur des espaces plus que jamais concentrés, pour faire la place à 186 salariés actuellement occupants de 3 autres sites...

Dernier bilan très préoccupant...

Présenté fin 2022 au CSEE, le dernier projet concernant le site de Rennes Atalante consistait à densifier le site pour accueillir 276 personnes en provenance d'Orange Parc et Bellefontaine, sites dont les baux arrivaient à terme.

Depuis les déménagements à partir de septembre 2023, le bilan de ce projet immobilier présenté au CSEE Innov en avril 2025 (cf. [Innov inFO n°14](#)) recensait 1 084 salariés (dont 669 pour Innov) installés en environnement dynamique, avec un taux moyen de 75 positions de travail formelles pour 100 salariés résidents.

Ce bilan affichait d'ores et déjà des pointes de fréquentation journalière pouvant dépasser les 100 % à partir de septembre 2024. Le capacitaire de l'espace restauration (106 couverts / 10 mn) a également été dépassé sur certaines tranches horaires.

Enfin et selon une étude récente, le taux d'occupation moyen du parking salariés (320 places auto disponibles) serait déjà de 73,4 %, avec un pic d'occupation observé à 94,4 %.

La Direction persiste quand même à densifier !

Dans le nouveau projet présenté, il s'agit désormais pour les résidents du site de libérer des espaces, afin d'accueillir 186 salariés (dont 64 DO-GO, 32 DTSI, 11 FC, 57 Viaccess, 9 Buyln) issus des sites de Malakoff, Rue de Bray, et Avenue.

Le site passerait ainsi de 848 positions de travail pour 1 228 salariés résidents (taux de partage 0,69), à 858 positions pour 1 386 résidents (taux de partage 0,62).

Selon la Direction, 38 % des salariés occupants actuels du site (dont 658 pour Innovation) devront changer d'étage ou d'aile.

Après recueil des besoins, macrozoning, puis microzoning, l'avis des CSEE concernés dont Innovation sera demandé en avril 2026, pour un déménagement après travaux prévu T3-T4/2026.

Comment la Direction justifie son projet ?

Le bilan présenté en 2025, suite à la dernière densification, semblait laisser peu de marges, en particulier concernant le capacitaire de l'espace de restauration et du parking.

Sans doute embarrassée par ces chiffres, la Direction a conduit une étude sur 10 jours fin novembre avec le cabinet *Measuremen*, qui conclut à un taux de fréquentation moyen sur site de seulement 34 %. On apprendra néanmoins en séance que cette étude a intégré « par légère erreur » les sofas en feutrine des salles de pause, comme des positions de travail formel !



Pour **FOCom**, cette interprétation des chiffres est très orientée, et très contestable au regard du taux de saturation (ratio entre pic de salariés présents / capacité réglementaire) de 110 %, tel que rapporté fin 2025 au Comité Groupe France par l'expert PERITUS.

Mais surtout, une nouvelle densification exposerait les résidents du site à des risques de surpopulation encore plus importants, avec une inévitable dégradation des conditions de travail et de l'expérience salariés.

Car n'en doutons pas, le véritable enjeu de ce projet juteux, bien que la Direction s'en défende, reste financier : 672 k€ / an de loyers et charges seront économisés après restitution de 3 000 m², pour un coût total du projet estimé à 919 k€.



Vœux 2026 de Bruno ZERBIB

Calendrier oblige, il était bien difficile pour notre Directeur Innovation d'apporter sa vision stratégique, moins d'un mois avant le Capital Market Day du 19 février prochain, où Christel HEYDEMANN dévoilera son nouveau plan pluriannuel.

Il s'est néanmoins félicité des résultats accomplis en 2025, grâce aux Value Streams selon lui. Pour Bruno ZERBIB, la création de valeur ne se limite pas à la conquête de nouveaux revenus. Les dimensions d'excellence opérationnelle et d'anticipation des grandes transformations technologiques sont tout autant essentielles.

La structuration du Management Produit avec F. LE MOUNIER, la transformation d'architecture en platforming portée par P. CARRASCO, ou la réflexion en cours de K. VERMEULEN pour un nouvel IT-S, sont autant de piliers qui devraient rendre l'innovation plus créatrice de valeur, en sortant du modèle d'Entreprise de Services Numériques (ESN) qui est vu comme un coût.

FOCom ne conteste pas cette stratégie orientée valeur pour l'innovation, au bénéfice du Groupe par extension. Reste néanmoins à être vigilants pour que ces transformations ne soient pas faites au détriment de l'emploi et des conditions de travail, et pour qu'une partie de la valeur créée revienne légitimement aux salariés !

Procédure de reclassement

Lorsque l'état de santé d'un salarié devient incompatible avec le poste qu'il occupe, le médecin du travail peut prononcer un avis d'inaptitude, assorti de recommandations...

Au-delà des mesures d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail occupé, l'employeur est alors dans l'obligation de rechercher un poste compatible avec l'état de santé du salarié.

Un tel avis d'inaptitude a été prononcé en octobre dernier pour un·e salarié·e Innovation, suite à rendez-vous médical à la demande de l'employeur. Plusieurs postes alternatifs auraient été étudiés par la Direction, un seul a été retenu, puis validé par le médecin comme compatible avec l'état de santé constaté.

FOCom s'est étonné d'apprendre en séance que l'autre poste sur lequel le/la salarié·e a postulé, et dont la procédure de recrutement est déjà bien avancée, n'a pas fait l'objet d'une évaluation de compatibilité par le médecin du travail.

Plutôt que d'obliger le/la salarié·e à refuser le seul poste proposé, au risque de licenciement si refus, et bien sûr en accord avec l'intéressé·e, les élus (dont **FOCom**) ont motivé leur avis négatif pour engager l'entreprise à revoir sa copie.

Autres points FOrts, en bref...

Bilan 2024 Harcèlement Sexisme Violence au Travail (HSVT) : 19 signalements ont été émis en 2024 à Innov (dont 10 pour la même situation), versus 13 en 2023. Un tiers des situations signalées sont des faits qui pourraient permettre à un juge de les qualifier en harcèlement moral. En ce qui concerne les violences au travail, après analyse plus de la moitié sont avérées. Ces situations ont été traitées par des investigations, des accompagnements, voire des recadrages et sanctions de niveau 1 et 2.

Bilan 2024-2025 Harcèlement Sexuel Agissements Sexistes (HSAS) : le collectif d'élus a présenté l'ensemble de ses actions engagées depuis 2024, et proposé une liste de 8 recommandations à l'employeur, pour former et prévenir efficacement de ce fléau (ex : le [préventomètre](#) validé par l'ANACT).

Activités Sociales et Culturelles, Noël : Le budget cadeaux de Noël a été reconduit pour 2026 (50 € de 1-à 11 ans, 60 € de 12 à 16 ans, 70 € pour les ouvrants-droit). Le spectacle de Noël sera financé à hauteur de 45 € par enfant (goûter compris) et parent accompagnant, ou remboursable sur facture pour les salariés des petits sites où aucun spectacle n'est organisé.

VOS CONTACTS FOCom

| | | |
|-------------------------|-----------------|----------------|
| GEOFFROY Philippe | IT&S, Meylan | 06 89 15 88 79 |
| CHEVALIER Jean-Philippe | NET, Belfort | 06 71 58 01 14 |
| FLAMANT Eric | IT&S, Caen | 06 30 09 70 00 |
| BATAILLE Guillaume | IT&S, Chatillon | 06 78 46 38 86 |
| DOUSSON Christophe | NET, Lannion | 06 89 14 59 87 |
| BURY Emmanuel | IT&S, Caen | 06 45 11 33 59 |

Marre du papier ? Abonnez-vous !

<http://je-m-abonne.focom-tgi.fr>



*Libres et
Indépendants !*

<http://www.focom-orange.fr>



téléchargez nos tracts
<http://http://focom-tgi.fr/>